

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3004

22 décembre 2008

### SOMMAIRE

<b>Bodycote Luxembourg Holdings Sàrl ...</b>	<b>144165</b>	<b>Gearbulk Luxembourg S.à r.l. ....</b>	<b>144179</b>
<b>Carmeuse Holding S.A. ....</b>	<b>144188</b>	<b>German Retail Property Luxco S.à r.l. ..</b>	<b>144185</b>
<b>C.F.I.M. Compagnie Financière d'Investis-</b>		<b>Hanff Frères Luxembourg S.à r.l. ....</b>	<b>144166</b>
<b>sements Mobiliers S.A. ....</b>	<b>144187</b>	<b>IMPRIMERIE MOULIN société à responsa-</b>	
<b>Chauffatec S.A. ....</b>	<b>144171</b>	<b>bilité limitée ....</b>	<b>144178</b>
<b>Circle Printers Luxembourg ....</b>	<b>144189</b>	<b>Ingenierie-Trading-International S.à r.l. .</b>	<b>144146</b>
<b>Circle Printers Luxembourg ....</b>	<b>144192</b>	<b>Interfaces Internationale S.A. ....</b>	<b>144171</b>
<b>Clorane S.A. ....</b>	<b>144146</b>	<b>Kimberly-Clark Luxembourg Holdings Sàrl</b>	
<b>Compagnie Informatique Luxembourggeoi-</b>		<b>.....</b>	<b>144177</b>
<b>se S.à r.l. ....</b>	<b>144166</b>	<b>Laios S.A. ....</b>	<b>144179</b>
<b>Crossby Dewar (Lux) S.à r.l. ....</b>	<b>144166</b>	<b>Lecta S.A. ....</b>	<b>144187</b>
<b>CVC Capital Partners Advisory Company</b>		<b>Levada International S.A. ....</b>	<b>144185</b>
<b>(Luxembourg) S.à r.l. ....</b>	<b>144186</b>	<b>Lodge Aventure Investments ....</b>	<b>144189</b>
<b>CVC Capital Partners (Luxembourg) Sàrl</b>		<b>MGM 1 S.à r.l. ....</b>	<b>144188</b>
<b>.....</b>	<b>144187</b>	<b>Mondodis S.à r.l. ....</b>	<b>144186</b>
<b>Doge Invest S.A. ....</b>	<b>144187</b>	<b>Planner International S.A. ....</b>	<b>144146</b>
<b>Duparfi S.A. ....</b>	<b>144188</b>	<b>Planner International S.A. ....</b>	<b>144188</b>
<b>Elico Hotels ....</b>	<b>144189</b>	<b>Pro Arte S.à r.l. ....</b>	<b>144166</b>
<b>EPF Holdings 20 S.à r.l. ....</b>	<b>144146</b>	<b>Schroter Holding AG ....</b>	<b>144171</b>
<b>EPF Lancer Square S.à r.l. ....</b>	<b>144146</b>	<b>Société Immobilière Op der Leng II SA .</b>	<b>144167</b>
<b>Ericsson Reinsurance S.A. ....</b>	<b>144177</b>	<b>Taurus Euro Retail Holding S.à r.l. ....</b>	<b>144178</b>
<b>Eurokommerz Commercial Finance S.A.</b>		<b>Theatre Directorship Services Delta S.à r.l.</b>	
<b>.....</b>	<b>144147</b>	<b>.....</b>	<b>144186</b>
<b>Europa Aluminium S.à r.l. ....</b>	<b>144177</b>	<b>Theatre Directorship Services Gama S.à r.l.</b>	
<b>First National Holding S.A. ....</b>	<b>144171</b>	<b>.....</b>	<b>144186</b>
<b>Furniture Origins (Lux) S.à r.l. ....</b>	<b>144166</b>		

**Ingenierie-Trading-International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 103.047.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INGENIERIE-TRADING-INTERNATIONAL SARL

Signature

Référence de publication: 2008153240/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00135. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**EPF Lancer Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. EPF Holdings 20 S.à r.l.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 136.471.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008153297/239/13.

(080181150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Planner International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.  
R.C.S. Luxembourg B 66.996.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2008153247/1429/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07459. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Clorane S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 93.250.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLORANE S.A.

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008153875/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02535. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**Eurokommerz Commercial Finance S.A., Société Anonyme.****Capital social: USD 1.000.000.000,00.**Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 143.269.—  
**STATUTES**

In the year two thousand eight, on the twenty-seventh of October.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

EuroKommerz Holding Limited, a company duly incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands with registered number 1043413, having its registered address at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, referred to hereafter as the "Sole Shareholder", represented by Mrs Corinne Petit, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal dated 21 October 2008.

Which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the herein above stated capacity, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme".

**Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration****1. Form, Name.**

1.1 The Company is hereby formed as a Luxembourg public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies (the "1915 Law") and by the present articles (the "Articles").

1.2 The Company exists under the name of "Eurokommerz Commercial Finance S.A.". However, the commercial name "Eurokommerz S.A." will be used on a daily basis by the Company.

**2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder") or in case of plurality of shareholders of the Company (the "Shareholders" and each a "Shareholder") by means of a resolution of an extraordinary general meeting of Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 The board of directors of the Company (the "Board of Directors") is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.4 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**3. Object.**

3.1 The Company's object is to acquire and hold interests, directly or indirectly, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

3.2 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.3 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to any companies, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.4 The Company may, in particular, enter into the following transactions:

3.4.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes, certificates and other debt instruments or securities, convertible or not, or the use of financial derivatives or otherwise;

3.4.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

3.4.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any other company, within the limits of any applicable legal provisions; and

3.4.4 to enter into agreements, including, but not limited to, partnership agreements, underwriting agreements, marketing agreements, management agreements, advisory agreements, administration agreements and other contracts for services, selling agreements, interest and/or currency exchange agreements and other financial derivative agreements in relation to its object.

3.5 In addition to the foregoing, the Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil its objects as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

**4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

## **Chapter II. - Capital.**

### **5. Capital.**

5.1 The subscribed capital is set at USD 1,000,000,000 (one billion United States dollars), divided into 500,000,000 (five hundred million) registered shares with a par value of USD 2 (two United States dollars) each, fully paid up (by 100 %).

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

**6. Form of the shares.** The shares are as a general rule in registered form. They may be in bearer form at the request of the Shareholders and subject to legal conditions.

**7. Payment of shares.** Payments on shares not fully paid up at the time of subscription may be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid up.

### **8. Modification of capital.**

8.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the Shareholders adopted in the manner set forth in Clause 16.5 of the Articles.

8.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by the 1915 Law.

## **Chapter III. - Directors. Board of directors. Statutory auditors. Advisory board**

### **9. Board of directors or sole director.**

9.1 In the case where the Company is incorporated by a Sole Shareholder or if at the occasion of a general meeting of Shareholders, it is established that all the shares of the Company are held by one single Shareholder, the Company may be managed by one single director (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the Shareholders acknowledging the existence of more than one Shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such case, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints its successor at the same time.

9.2 In case of plurality of Shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of seven (7) members each of which may be nominated for appointment by the Shareholders as follows, it being understood that the amount of every thirteen (13) per cent of shareholding in the Company, whether aggregate or not, gives the right to nominate for appointment one member of the Board of Directors: a Shareholder or Shareholders holding at least thirteen (13) per cent of the Company's shares may nominate for appointment any number of directors out of which the general meeting of Shareholders may elect not more than one member of the Board of Directors; the holder(s) of at least twenty six (26) per cent of the Company's shares may nominate for appointment any number of directors out of which the general meeting of Shareholders may elect not more than two (2) members of the Board of Directors; the holder(s) of at least thirty nine (39) per cent of the Company's shares may nominate for appointment any number of directors out of which the general meeting of Shareholders may elect not more than three (3) members of the Board of Directors; the holder(s) of at least fifty two (52) per cent of the Company's shares may nominate for appointment any number of directors out of which the general meeting of Shareholders may elect not more than four (4) members of the Board of Directors; the holder(s) of at least sixty five (65) per cent of the Company's shares may nominate for appointment any number of directors out of which the general meeting of Shareholders may elect not more than five (5) members of the Board of Directors; the holder(s) of at least seventy eight (78) per cent of the Company's shares may nominate for appointment any number of directors out of which the general meeting of Shareholders may elect not more than six (6) members of the Board of Directors; the holder(s) of at least ninety one (91) per cent of the Company's shares may nominate for appointment any number of directors out of which the general meeting of Shareholders may elect not more than seven (7) members of the Board of Directors. The Shareholders shall use their best endeavours to procure that at

least one (1) out of the seven (7) members of the Board of Directors shall be non-executive independent member (the criterion for independence being the criterion established under the UK Combined Code of Corporate Governance) by the time when the Initial Public Offering is consummated.

9.3 The term of office of each member of the Board of Directors shall be one (1) year, save that such requirement shall not preclude any member from being re-elected for a consecutive term in office.

9.4 The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the 1915 Law to the general meeting of Shareholders fall within the authority of the Board of Directors.

9.5 The Board of Directors shall be responsible for the overall strategic management of the Company and its Subsidiaries, including, without limitation, the following specific areas of authority:

9.5.1 the review and approval of the Business Plan;

9.5.2 the review and approval of the Budget of the Company and its Subsidiaries;

9.5.3 the review and approval of the quarterly accounts of the Company and its Subsidiaries and its audited annual financial statements;

9.5.4 make any change to the Company's Accounting Principles and policies, bases or methods from those set out in the latest audited consolidated financial statements of the Company;

9.5.5 the approval of the bonus programs for the key managers of the Company and any of its Subsidiaries;

9.5.6 the approval of Related-Party Transactions to be executed by the Company and any of its Subsidiaries;

9.5.7 the approval of any transaction in the amount of the Relevant Assets as disclosed in the most recent available audited consolidated financial statements of the EK Group;

9.5.8 the election and removal of the Chairman and the CEO, to the exception of the first Chairman and CEO, who shall be elected, at the first extraordinary shareholder meeting upon the incorporation of the Company;

9.5.9 material amendments to constitutional documents of the Subsidiaries (material amendments include changes to the share capital and management structure of a Subsidiary);

9.5.10 any reorganization of the Subsidiaries, including, but not limited to, merger, sale or takeover of such entities or liquidation of such entities;

9.5.11 the appointment of the banks mandated as joint global coordinators and/or bookrunners of the Initial Public Offering, the approval of the share price in the Initial Public Offering and the final Initial Public Offering prospectus;

9.5.12 other than in the normal course of Business, the entry by the Company or any of its Subsidiaries into any transaction or series of transactions involving or potentially involving the transfer of any funds of the Company or any of its Subsidiaries, it being understood that the Subsidiaries shall be permitted to enter into one or more transactions described in this paragraph (related or otherwise) without the approval of the Board of Directors until the aggregate consideration paid or payable by any of the Company's Subsidiaries equals or exceeds ten million dollars (USD 10,000,000);

9.5.13 the invitation of such people and approval of the attendance of such invitees as it may think necessary (each a "BOD Observer") to the meetings of the Board of Directors. The invitation to attend the Board of Directors' meetings may be revoked at any time at the sole discretion of the Board of Directors. For so long as a BOD Observer attends meetings, he shall be given (at the same time as the Board of Directors) notice of all meetings of the Board of Directors together with copies of all agendas, written materials, minutes and other papers and/or information relating to such meetings. A BOD Observer shall be entitled to speak at meetings, but not vote or be counted in the quorum; and

9.5.14 the appointment of committees to deal with the above matters as the Board of Directors deems fit, such committees consisting of members of the Board of Directors, each appointed by a simple majority vote of the members of the Board of Directors.

9.6 The Board of Directors shall form the following committees:

9.6.1 the "Internal Audit Committee" which shall, among other things, review the internal controls of the Company and its Subsidiaries, assess the effectiveness of the Company's and its Subsidiaries' internal audit function, provide recommendations with respect to the appointment of the external auditors and prepare annual reports on the effectiveness of the methodology of the internal audit of the Company and its Subsidiaries;

9.6.2 the "Remuneration and Compensation Committee" which shall, among other things, set the remuneration for all executive directors and the Chairman, recommend and monitor the level and structure of remuneration for senior management of its Subsidiaries and prepare annual reports on effectiveness of the employees compensation programs of the Company and its Subsidiaries.

9.7 The Internal Audit Committee and the Remuneration and Compensation Committee shall each consist of three members. The members of each of the Internal Audit Committee and the Remuneration and Compensation Committee shall be appointed by the Board of Directors from the members of the Board of Directors and the chairman of the Internal Audit Committee shall be a non-executive independent member of the Board of Directors (when such non-executive independent member of the Board of Directors is elected to the Board of Directors).

9.8 The Internal Audit Committee and the Remuneration and Compensation Committee shall each discuss matters within their respective authority, as established by internal regulations adopted by the Board of Directors. The decisions

of the Internal Audit Committee and the Remuneration and Compensation Committee shall be advisory only and shall not be binding for the Board of Directors unless otherwise provided in the internal regulations adopted by the Board of Directors.

#### **10. Meetings of the board of directors.**

10.1 The chairman of the Board of Directors (the "Chairman") shall be elected by the members of the Board of Directors from the candidates proposed by a simple majority of members of the Board of Directors, except for the first Chairman who will be elected by the first extraordinary shareholder meeting upon incorporation of the Company. The Chairman shall appoint a secretary of meetings of the Board of Directors, organise the work of the Board of Directors, convene and preside over meetings of the Board of Directors and organise the keeping of minutes of the meetings.

10.2 The quorum for transacting business at any meeting of the Board of Directors (other than an adjourned meeting) shall be 7 (seven) members, present or represented. If that quorum is not present within 30 (thirty) minutes from the designated time for the meeting of the Board of Directors or if during the meeting of the Board of Directors there is no longer a quorum, the meeting shall be adjourned for 7 (seven) Business Days and at that adjourned meeting if any 4 (four) members of the Board of Directors are present or represented the quorum requirements shall be met.

10.3 Each member of the Board of Directors, whether present in person or voting in writing or by proxy at a Board of Directors' meeting, shall have one (1) vote. In the case of an equality of votes, the Chairman shall not have a casting vote.

10.4 The members of the Board of Directors are required to consider the resolutions submitted to them. Any member of the Board of Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by telegram or telefax another member as his proxy. A member of the Board of Directors may also appoint another member to represent him by phone, to be confirmed in writing at a later stage.

10.5 The use of video-conferencing equipment and conference call means allowing the identification of each participating member of the Board of Directors shall be allowed. These means must comply with technical features which guarantee an effective participation to the meeting allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company. Each participating member of the Board of Directors shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all members in person. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Board of Directors' meetings, duly convened.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone, provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 No resolution relating to any of the matters specified in Clause 9.5.1, 9.5.2 and 9.5.5 to 9.5.12 ("Reserved Board Matters") shall be deemed to have been passed by the Board of Directors in the event that any two (2) members of the Board of Directors vote against such matters. Resolutions relating to other matters falling within the authority of the Board of Directors shall be passed by the simple majority vote of the members of the Board of Directors.

10.9 Board of Directors' meetings shall be convened by the Chairman or at least by two (2) members of the Board of Directors. The Chairman shall preside at such meetings. If the Chairman cannot preside at a Board of Directors' meeting, another member of the Board of Directors who is elected by a majority of the members present at such Board of Directors' meeting shall be the Chairman for the purpose of such meeting. Board of Directors' meetings shall be held quarterly unless unanimously resolved otherwise by the Board of Directors.

10.10 Board of Directors' meetings shall be held at the address of the Company or such other place as may be designated by the Chairman.

10.11 At least five (5) days prior notice (such notice to be sent by post, email or by facsimile) shall be given to all members of the Board of Directors. Notice of a Board of Directors' meeting shall set out the agenda and any member of the Board of Directors can suggest an extension of, or addition to, the proposed agenda, time and place of such meeting. A Board of Directors' meeting may be held without notice if all members of the Board of Directors are present and agree to hold such meeting notwithstanding the absence of notice.

10.12 Supporting materials shall be distributed at least two (2) Business Days before the Board of Directors' meeting or any reconvened meeting.

10.13 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining members of the Board of Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of Shareholders which will be asked to ratify such election.

10.14 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman or by any two members of the Board of Directors. Extracts shall be certified by the Chairman or by any two members of the Board of Directors.

### **11. Conflict of interest of the directors.**

11.1 Any member of the Board of Directors having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the Company, shall advise the Board of Directors thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following meeting of Shareholders, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the members of the Board of Directors may have had an interest conflicting with that of the Company.

11.2 In case of a Sole Director, the minutes shall only mention the operations which occurred between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

11.3 The provisions of the preceding paragraphs are not applicable when the decisions of the Board of Directors of the Company or of the Sole Director concern day-to-day operations engaged in normal conditions.

### **12. Delegation of powers.**

12.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any legal or physical person, who need not be a Shareholder of the Company, under such terms and with such powers as the Board of Directors shall determine (the "Daily Manager").

12.2 The Board of Directors may also confer all special powers and mandates to any person who need not be a director, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12.3 The first Daily Manager entrusted with the daily management may be appointed by the first general meeting of Shareholders.

### **13. Representation of the company.**

13.1 Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be bound by the sole signature of the CEO or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the CEO, but only within the limits of such power.

13.2 Towards third parties, in all circumstances, as far as daily management and affairs are concerned, the Company shall also be, in case a Daily Manager has been appointed by the Board of Directors in order to conduct the daily management and affairs of the Company and to represent the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the Daily Manager, but only within the limits of such power.

If the Daily Manager has not been appointed, the Company shall be bound in any and all circumstances by the sole signature of the CEO.

### **14. Auditors.**

14.1 The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more statutory auditors ("commissaire (s) aux comptes") who need not to be Shareholders, or to the extent required by Luxembourg law to external and independent auditors ("réviseurs d'entreprises").

14.2 The general meeting of Shareholders appoints the auditor(s) and determines their number, their remuneration and the term of their office. The appointment may, however, not exceed a period of six years. In case the auditors are elected without mention of the term of their mandate, they are deemed to be elected for 6 years from the date of their election.

14.3 The auditors are re-eligible.

### **15. Advisory board.**

15.1 The Shareholders may appoint the Advisory Board and determine the number of its members. The term of appointment for each member of the Advisory Board shall be for a period of one (1) year. Any member of the Advisory Board may be re-appointed any number of times, subject to his/her consent to act as such.

15.2 The Advisory Board shall discuss general matters, including, but not limited to, those regarding the development of the Company or any of its Subsidiaries, conflicts of interest in respect of any legal entity that is a member of EK Group and Affiliates thereof and change of Business, by way of meetings of the Advisory Board and shall maintain consultancy and advisory functions to the Board of Directors, it being understood that the final decisions belong to the Board of Directors.

15.3 At any meeting of the Advisory Board, a simple majority of the members of the Advisory Board must be present in person or by telephone.

15.4 The Advisory Board shall by a simple majority of votes elect the chairman of the Advisory Board from the members of the Advisory Board.

15.5 Each member of the Advisory Board present in person or by telephone at an Advisory Board meeting shall have one (1) vote. No member of the Advisory Board may delegate any vote to any other persons, including to any other member of the Advisory Board.

15.6 All matters that fall within the authority of the Advisory Board and are proposed at meetings of the Advisory Board must be approved by a simple majority of votes in order to be passed as an Advisory Board resolution. Such Advisory Board resolution shall be advisory only and shall not be binding for any other body of the Company.

15.7 Meetings of the Advisory Board shall be convened as and when required by any member of the Advisory Board. The Advisory Board shall draw up minutes of all resolutions passed by the Advisory Board at such meetings. All such Advisory Board resolutions shall be signed by the chairman of the Advisory Board.

#### **Chapter IV. - General meeting of shareholders.**

##### **16. Powers of the sole shareholder / General meeting of shareholders.**

16.1 The Company may have a Sole Shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the Sole Shareholder does not result in the dissolution of the Company.

16.2 If there is only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

16.3 In case of plurality of Shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

16.4 The following matters, actions and commercial decisions of the Company or any of its Subsidiaries shall, in particular, require the approval of the Shareholders of the Company at a duly convened general meeting of the Shareholders:

16.4.1 provision of, other than in the ordinary course of Business, any guarantees, collateral or suretyship in favour of Persons that are not members of the EK Group, excluding Shareholders and beneficiaries of EK Group;

16.4.2 change in the nature of the business activity of the Company or any of its Subsidiaries;

16.4.3 commencement or the assumption of new business in addition to the Business;

16.4.4 any reorganization of the Company;

16.4.5 approval of the amount of, and the procedure for payment of, any dividends by the Company or any of its Subsidiaries;

16.4.6 review and approval of the annual audited financial statements of the Company or any of its Subsidiaries or the consolidation of these financial statements;

16.4.7 approval of the appointment or removal of the external auditors for the Company or any of its Subsidiaries;

16.4.8 approval of the issue and allotment of Equity Related Securities in the Company or any of its Subsidiaries, including additional issue of shares, the granting of options for Equity Related Securities of the Company or any of its Subsidiaries and bonuses to the employees of the Company or any of its Subsidiaries in the form of options for Equity Related Securities or similar forms of the Company or any of its Subsidiaries or, amendment to any of the class rights applying to the shares or reduction of the share capital of any of the Company or any of its Subsidiaries; and

16.4.9 appointment and removal of members of the Advisory Board.

16.5 No resolution relating to any of the matters specified in Clause 16.4 shall be deemed to have been passed by the Shareholders of the Company in the event that any Shareholder or Shareholders holding individually or in aggregate ten (10) per cent or more of shares of the Company vote against such matter. The same applies for any resolution to change the subscribed capital of the Company.

16.6 Any general meeting shall be convened by the Board of Directors by means of convening notice sent to each registered Shareholder in compliance with the 1915 Law. It must be convened following the request of Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. In case all the Shareholders are present or represented and if they declare that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of Shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

16.7 Each Shareholder may vote by mail by means of a voting form sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The Shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the Shareholder to vote in favour, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the resolution, nor an abstention, shall be void. The Company will only take into account voting forms received three (3) days prior to the general meeting of Shareholders they relate to.

16.8 A Shareholder may be represented at a Shareholders meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a Shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

16.9 The Shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.



16.10 Unless otherwise provided by the 1915 Law or by the Articles, all decisions taken by the annual or by any other meeting of Shareholders (ordinary or extraordinary) shall be taken by simple majority of the votes, provided that at least eighty (80) per cent of the capital is present or represented.

16.11 When the Company has a Sole Shareholder, his decisions are written resolutions.

16.12 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least eighty (80) per cent of the capital is present or represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the 1915 Law. The convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

16.13 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

**17. Place and date of the annual general meeting of shareholders.** The annual general meeting of Shareholders is held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company on the last Monday in April, and for the first time in 2009.

**18. Other general meetings.** The Board of Directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of Shareholders. A general meeting of Shareholders has to be convened at the request of the Shareholder(s) holding shares that represent one tenth (1/10) of the share capital of the Company.

**19. Votes.** Each share of the Company is entitled to one vote. A Shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of Shareholders, by appointing another person as his proxy in writing or by telegram, telex or telefax.

#### **Chapter V. - Business year, Distribution of profits.**

##### **20. Business year.**

20.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on the 31 December 2008 (the "Business Year").

20.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of Shareholders to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

##### **21. Distribution of profits.**

21.1 Each year at least five per cent of the net profits has to be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

21.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of Shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by the 1915 Law.

#### **Chapter VI. - Dissolution. Liquidation.**

##### **22. Dissolution, Liquidation.**

22.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of Shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

22.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of Shareholders.

#### **Chapter VII. - Applicable law.**

**23. Applicable law.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

#### **Chapter VIII. - Definitions.**

**24. Definitions .** "Accounting Principles" means International Accounting Standards (as amended from time to time) or International Financial Reporting Standards adopted by the International Accounting Standards Board (or any successor thereof).

"Affiliate" means, in respect to any Person, another Person:

- (a) who has a Controlling Interest over such Person;
- (b) who is under the Controlling Interest of such Person; or
- (c) who, together with such Person, is under common Controlling Interest by a third Person.

"Budget" means the EK Group's budget for a particular Business Year in a format approved from time to time by the Board of Directors.

"Business" means activities, including, but not limited to, commercial finance, the debt factoring business and assets of the Subsidiaries.

"Business Plan" means a rolling business plan for the EK Group relating to the current Business Year and the next following two Business Years (in a format approved annually by the Board of Directors) and to be updated on a rolling basis annually.

"CEO" means the Chief Executive Officer of the Company appointed by the Board of Directors pursuant to these Articles among its directors, who shall be (i) the primary operating officer of the Company; (ii) ensure that all resolutions of the Board of Directors are carried into effect; and (iii) perform all those duties incidental to the office of the Chief Executive Officer as may be from time to time prescribed by the Board of Directors.

"Controlling Interest" means:

(a) the ownership or control (directly or indirectly) of more than fifty (50) per cent of the voting share capital of the relevant undertaking; or

(b) the ability to direct the casting of more than fifty (50) per cent of the votes exercisable at general meetings of the relevant undertaking on all, or substantially all, matters; or

(c) the right to appoint or remove directors of the relevant undertaking holding a majority of the voting rights at meetings of the board on all, or substantially all, matters.

"EK Group" means the Operating Companies, EuroKommerz Holding Limited, Aumaras Holdings Limited and the Company and their Subsidiaries from time to time.

"Equity Related Securities" mean any shares or similar security, or any security convertible, with or without consideration into such security, or carrying any warrant or right to subscribe to or purchase such security, or any such warrant or right, which is treated as an equity security in accordance with the applicable law.

"Initial Public Offering" means the offering, listing and admission to trading of shares of the Company or any of its Subsidiaries or securities representing such shares (including global depositary receipts, global depositary shares and/or other instruments), on the Official List of the UK Listing Authority or on the AIM market operated by the London Stock Exchange plc, or the Nasdaq National Stock Market of the Nasdaq Stock Market Inc., or the Russian Trading System or the Moscow Interbank Currency Exchange and/or on any other recognised investment exchange or stock market.

"Net Assets" means the total assets of the EK Group less the total amount of its liabilities (excluding Shareholder equity and share premium) as reflected in the latest available quarterly unaudited consolidated accounts for the EK Group.

"Operating Companies" means all operating companies owned and controlled by the Company in different jurisdictions, which own and control, or will own and control, operating activities and assets of commercial finance business in such jurisdictions.

"Person" means any individual, partnership, limited liability company, joint venture, corporation, government (or agencies or political subdivisions thereof) and other associations and entities.

"Related Party" means, in relation to a company and in connection with transactions undertaken by such company, a party that is:

(a) a substantial shareholder, that means a shareholder (excluding a bare trustee) who is, or was, at any time in the twelve (12) months preceding the transaction or arrangement, entitled to exercise or control the exercise of at least ten (10) per cent or more of the votes at a general meeting of such company (or of any of its subsidiary undertakings), parent undertaking or a fellow subsidiary of its parent undertaking;

(b) a person who is or was, in the twelve (12) months preceding the transaction or arrangement, a director or shadow director of such company or any other company which is (and, if he has ceased to be such, was while he was a director or shadow director of such other company) its subsidiary undertaking (which is not an insignificant subsidiary) or parent undertaking or a fellow subsidiary of its parent undertaking;

(c) a person exercising significant influence (that is, a person or entity which exercises significant influence over such company); or

(d) an Affiliate of any of the above.

"Related Party Transaction" means a transaction between the Company and/or any member of the EK Group and a Related Party of the Company and/or such member of the EK Group.

"Relevant Assets" means assets of the EK Group having a value equal to or greater than twenty (20) per cent of the value of the Net Assets.

"Subsidiary" (or "Subsidiaries") means any other undertaking(s) in which the Company for the time being directly or indirectly holds or controls either:

(a) a majority of the voting rights exercisable at shareholders meetings of the members of that undertaking on all, or substantially all, matters; or

(b) the right to appoint or remove directors having a majority of the voting rights exercisable at meetings of the board of directors of that undertaking on all, or substantially all, matters; and

(c) any undertaking which is a subsidiary of another undertaking is also a subsidiary of any further undertaking of which that other is a subsidiary.

#### *Subscription and payment*

All 500,000,000 shares representing the entire capital of the Company have been entirely subscribed by EuroKommerz Holding Limited, prenamed, and fully paid up as well as a share premium by a contribution in kind consisting of 100% of the share capital of Aumaras Holdings Limited, a capital company duly incorporated and existing under the laws of Cyprus, with registration number 178702, having its registered address at Agias Elenis 36, Galaxias Building, 4th floor, Flat/Office 404, 1061 Nicosia, Cyprus (the "Contributed Shares").

EuroKommerz Holding Limited, contributor, pre-named, here represented as stated here above, declares that:

- it has the power to transfer the Contributed Shares to the Company;
- there exist no other pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that any of the Contributed Shares to the Company be transferred to it/him; and
- all further formalities shall be carried out in the Grand Duchy of Luxembourg, in Cyprus and in any other jurisdiction as deemed appropriate and necessary in order to duly formalise the transfer of the Contributed Shares to the Company and to render it effective anywhere and towards any third party.

As it appears from the valuation report presented to the notary (the "Valuation Report"), the "réviseur d'entreprises" Interaudit S. à r.l., appointed by the Sole Shareholder, has verified the value of such contribution in kind consisting of the Contributed Shares for the payment of the shares, the related share premium and the legal reserve and is of the opinion that the fair market value of the Contributed Shares corresponds at least to one billion six hundred twenty-three million five hundred thousand US Dollars (USD 1,623,500,000) of which one billion US Dollars (USD 1,000,000,000) being allocated to the share capital account, an amount of five hundred twenty three million five hundred thousand US Dollars (USD 523,500,000) being allocated to a share premium account of the Company and the remainder of an amount of one hundred million US Dollars (USD 100,000,000) being allocated to the legal reserve account of the Company.

Proof of the existence of the contribution in kind has been given to the under-signed notary by a copy of the articles of association of Aumaras Holdings Limited and the Valuation Report.

#### *Pro rata contribution tax payment exemption request*

Considering that the present deed documents that after incorporation of the Company, the Company holds 100% of the shares of Aumaras Holdings Limited, prenamed, a company covered under article 3 of the Council Directive 69/335/EEC, the Company hereby expressly requests the capital duty exemption pursuant to Article 4-2 of the Act dated 29 December 1971, as amended (the "1971 Act") which provides for a fixed registration tax perception in such a case.

#### *Statement*

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in article 26 of the 1915 Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Insofar as the contribution in kind results in the Company holding more than sixty-five per cent (65%) of the shares issued by companies incorporated in the European Union, it is referred to Article 4-2 of the 1971 Act, which provides for capital duty exemption.

#### *Estimate of costs.*

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about six thousand euro (EUR 6,000).

#### *First extraordinary general meeting of sole shareholder*

The above-named party, representing the entire subscribed capital and acting as Sole Shareholder of the Company pursuant to Article 16.1 of the Articles, has immediately taken the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).
2. The following persons are elected as members of the Board of Directors for a maximum period of one year, their mandate expiring on occasion of the next annual general meeting of Shareholders:
  - 2.1 Mr Artur Trofimov, born on 4 June 1967 in Buzuluk, Orenburg Region, Russia, having his professional address at 10, Academician Sakharov's avenue, Moscow, Russia, 107078;
  - 2.2 Mr Giedrus Pukas, born on 8 September 1975 in Kauno, Lithuania and having his professional address at 4 Romanov lane, Moscow, Russia, 125009;
  - 2.3 Mr Nikolay Sergeev, born on 28 June 1974 in Kirov Region, Russia and having his professional address at 4 Romanov lane, Moscow, Russia, 125009;
  - 2.4 Mr Grigoriy Karpovskiy, born on 4 May 1979 in Moscow, Russia and having his professional address at BC "Novospasskiy Dvor", 7, Derbenevskaya emb-t, bld. 8, Moscow, Russia, 115114;
  - 2.5 Mr Alexander Klucharev, born on 3 July 1979 in Moscow, Russia and having his professional address at BC "Novospasskiy Dvor", 7, Derbenevskaya emb-t, bld. 8, Moscow, Russia, 115114;

2.6 Mr Alexander Volkov, born on 24 May 1979 in Moscow, Russia and having his professional address at 10, Academician Sakharov's avenue, Moscow, Russia, 107078; and

2.7 Mr Andrey Osipov, born on 7 February 1962 in Astrakhan, Astrakhan Region, Russia and having his professional address at 10, Academician Sakharov's avenue, Moscow, Russia, 107078.

3. The following is appointed as the CEO for the same period of one year: Mr Grigoriy Karpovskiy, above mentioned.

4. The following is appointed as the Chairman for the same period of one year: Mr. Artur Trofimov, above mentioned.

5. The following has been appointed as Daily Manager for a period of one year: Philippe Salpetier, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

6. The following has been appointed as auditor for the same period: KPMG Audit, having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg and registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 103.590.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EuroKommerz Holding Limited, une société constituée selon les lois des Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 1043413, ayant son siège social au Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, désignée ci-après comme l'"Actionnaire Unique", ici représentée par Mme Corinne Petit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 octobre 2008.

Laquelle, paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (la "Société"):

### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination. Siège, Objet, Durée**

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi de 1915")) et par les présents statuts (les "Statuts").

1.2 La Société adopte la dénomination "Eurokommerz Commercial Finance S.A.". Cependant, la dénomination commerciale "Eurokommerz S.A." sera utilisé quotidiennement par la Société.

#### **2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique de la Société (l'"Actionnaire Unique") ou en cas de pluralité d'actionnaires de la Société (les "Actionnaires" et chacun un "Actionnaire") au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses Actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

2.5. La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

#### **3. Objet.**

3.1 La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, directement ou indirectement, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport,

de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

3.2 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.3 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à toute société, étant entendu que la Société ne conclura pas de transactions qui auraient pour conséquence de l'engager dans toute activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.4 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes:

3.4.1 conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre, certificats et autres instruments de dette ou titres de dette, convertibles ou non, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

3.4.2 avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

3.4.3 accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de toute société dans les limites autorisées par une quelconque disposition légale applicable; et

3.4.4 conclure des contrats et notamment, sans que cette liste soit limitative, des contrats d'association, des contrats de garantie, des accords de distribution, des contrats de gestion, des contrats de conseils, des contrats d'administration et autres contrats de services, des contrats de vente, des contrats d'échange d'intérêt et/ou de cours, et autres contrats financiers dérivés en relation en relation avec son objet.

3.5 Outre ce qui précède, la Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

**4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

## **Titre II. - Capital**

### **5. Capital social.**

5.1 Le capital social souscrit est fixé à USD 1.000.000.000 (un milliard de Dollars US), divisé en 500.000.000 (cinq cent millions) d'actions nominatives d'une valeur nominale de USD 2 (deux Dollars US) chacune, entièrement libéré (en raison de 100 %).

5.2 En plus du capital social, il peut être constitué un compte de prime d'émission, dans lequel toute prime d'émission est transférée. Le somme de ce compte de prime d'émission est à la libre disposition des Actionnaire(s).

**6. Nature des actions.** Les actions sont en général nominatives. Les actions peuvent être au porteur à la demande des Actionnaires et dans le respect des conditions légales.

**7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

### **8. Modification du capital.**

8.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme prévu à l'Article 16.5 des Statuts.

8.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la Loi de 1915.

## **Titre III. - Administrateurs, Conseil d'Administration. Commissaires, Comité de conseil**

### **9. Conseil d'Administration.**

9.1 Si la Société est établie par un Actionnaire Unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des Actionnaires, il est constaté que toutes les actions de la Société sont détenues par un Actionnaire Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique (l'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires constatant l'existence de plus d'un Actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans ce cas, une telle personne morale nommera un représentant permanent qui assurera ses fonctions au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale en question ne peut révoquer son représentant permanent qu'en nommant en même temps un successeur.

9.2 En cas de pluralité d'Actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de sept (7) membres, chacun pouvant être nommé pour élection par les Actionnaires tel qui suit, étant entendu que chaque portion de treize (13) pour cent de l'actionariat de la Société, pris individuellement ou non, donne le droit de nommer pour élection un membre du Conseil d'Administration: Un Actionnaire ou des Actionnaires qui détiennent en tout au

moins treize (13) pour cent des actions de la Société peuvent nommer un certain nombre d'administrateurs parmi lesquels l'assemblée générale des Actionnaires ne peut pas élire plus d'un membre du Conseil d'Administration; le(s) détenteur(s) d'au moins vingt-six (26) pour cent des actions de la Société peuvent nommer un certain nombre d'administrateurs parmi lesquels l'assemblée générale des Actionnaires ne peut pas élire plus de deux (2) membres du Conseil d'Administration; le(s) détenteur(s) d'au moins trente-neuf (39) pour cent des actions de la Société peuvent nommer un certain nombre d'administrateurs parmi lesquels l'assemblée générale des Actionnaires ne peut pas élire plus de trois (3) membres du Conseil d'Administration; le(s) détenteur(s) d'au moins cinquante-deux (52) pour cent des actions de la Société peuvent nommer un certain nombre d'administrateurs parmi lesquels l'assemblée générale des Actionnaires ne peut pas élire plus de quatre (4) membres du Conseil d'Administration; le(s) détenteur(s) d'au moins soixante-cinq (65) pour cent des actions de la Société peuvent nommer un certain nombre d'administrateurs parmi lesquels l'assemblée générale des Actionnaires ne peut pas élire plus de cinq (5) membres du Conseil d'Administration; le(s) détenteur(s) d'au moins soixante-dix-huit (78) pour cent des actions de la Société peuvent nommer un certain nombre d'administrateurs parmi lesquels l'assemblée générale des Actionnaires ne peut pas élire plus de six (6) membres du Conseil d'Administration; le(s) détenteur(s) d'au moins quatre-vingt-onze (91) pour cent des actions de la Société peuvent nommer un certain nombre d'administrateurs parmi lesquels l'assemblée générale des Actionnaires ne peut pas élire plus de sept (7) membres du Conseil d'Administration. Les Actionnaires devront faire tout leur possible pour faire en sorte qu'au moins un (1) des sept (7) membres du Conseil d'Administration soit un membre non-exécutif indépendant (le critère d'indépendance étant celui établi par le code de gouvernance d'entreprise du Royaume-Uni) au moment où l'Offre Public Initiale est achevée.

9.3 La durée du mandat de chaque membre du Conseil d'Administration sera d'une (1) année, mais cette condition n'exclue pas que tout membre peut être réélu pour un nouveau mandat consécutif.

9.4 Les plus larges pouvoirs pour accomplir tout acte d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société sont dévolus au Conseil d'Administration. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 à l'assemblée générale des Actionnaires sont dévolus au Conseil d'Administration.

9.5 Le Conseil d'Administration sera responsable pour l'administration stratégique générale de la Société et de ses Filiales, y compris, sans limitation, les domaines suivants:

9.5.1 la revue et l'approbation du Plan d'Affaires;

9.5.2 la revue et l'approbation du Budget de la Société et des Filiales;

9.5.3 la revue et l'approbation des comptes semestriels de la Société et des ses Filiales et de ses comptes annuels audités;

9.5.4 faire tout changement aux Principes Comptables de la Société, ainsi que ses politiques, bases, méthodes tels que mentionnés dans les derniers comptes annuels audités de la Société;

9.5.5 l'approbation des programmes de bonus pour les gérants clés de la Société et de chacune des Filiales;

9.5.6 l'approbation de Transactions de Parties Affiliées devant être signées par la Société ou l'une de ses Filiales;

9.5.7 l'approbation de toute transaction dans le montant des Actifs Significatifs tel que révélé dans les comptes sociaux audités les plus récents du Groupe EK;

9.5.8 l'élection et le renvoi du Président et le CEO, à l'exception du premier Président et du CEO, qui seront élus à la première assemblée des Actionnaires lors de la constitution de la Société;

9.5.9 des modifications substantielles aux statuts des Filiales (les modifications substantielles comprennent les changements au capital social et à la structure d'administration de la Filiale);

9.5.10 toute réorganisation des Filiales, comprenant, mais sans limitation aucune, la fusion, la vente ou offre d'acquisition de ces entités ou la liquidation de ces entités;

9.5.11 l'élection des banques mandatées comme arrangeurs conjoints et/ou mandataire de syndication de l'Offre Public Initiale, l'approbation du prix de l'action dans l'Offre Public Initiale et du prospectus final de l'Offre Public Initiale;

9.5.12 autrement que dans le cours normal des affaires, l'entrée par la Société ou l'une de ses Filiales dans une transaction ou séries de transactions impliquant ou impliquant potentiellement le transfert de fonds de la Société ou de l'une de ses Filiales; étant entendu que les Filiales sont autorisées d'entrer dans une ou plusieurs transactions décrites sous ce paragraphe (apparentée ou autrement) sans l'autorisation du Conseil d'Administration jusqu'à un montant à régler ou devant être réglé par une des Filiales de la Société égal ou supérieur à dix millions de Dollars US (USD 10.000.000);

9.5.13 l'invitation de toute personne et acceptation de la présence de ces invités tel qu'il est jugé nécessaire (chacun un "Observateur") aux réunions du Conseil d'Administration. L'invitation pour assister aux Conseils d'Administration peut être annulée à tout moment à la seule discrétion du Conseil d'Administration. Aussi longtemps qu'un Observateur assiste aux réunions, il se verra communiquer (au même moment que les membres du Conseil d'Administration) une convocation de chaque réunion du Conseil d'Administration avec une copie de l'ordre du jour, des documents écrits, des minutes et tout autre document et/ou information en relation avec ces réunions. Un Observateur sera autorisé à parler aux conseils mais il ne pourra voter ou être comptabilisé pour le quorum; et

9.5.14 l'élection de comités devant se charger des opérations mentionnées ci-dessus tel que déterminé par le Conseil d'Administration, ces comités étant composés de membres du Conseil d'Administration, chacun étant élu à la majorité simple des membres du Conseil d'Administration.

9.6 Le Conseil d'Administration formera les comités suivants:

9.6.1 le "Comité d'Audit Interne" qui aura pour fonction, la revue des contrôles internes de la Société et de ses Filiales, évaluation de l'efficacité des audits internes de la Société et de ses Filiales, ainsi que d'apporter des recommandations au sujet de l'élection des réviseurs d'entreprises et de préparer les rapports annuels sur l'efficacité de la méthodologie des audits internes des Sociétés et de ses Filiales;

9.6.2 le "Comité de Rémunération et de Compensation" qui aura pour fonction de, fixer la rémunération de chacun des directeurs exécutifs et du Président, recommander et contrôler le niveau et la structure de rémunération pour l'administration cadre des Filiales et préparer les rapports annuels sur l'efficacité du programme d'indemnisation des employés de la Société et des ses Filiales.

9.7 Le Comité d'Audit Interne et le Comité de Rémunération et de Compensation seront composés de trois membres. Les membres de chaque Comité d'Audit Interne et de Comité de Rémunération et de Compensation sera élu par le Conseil d'Administration parmi les membres du Conseil d'Administration et le président du Comité d'Audit Interne sera un membre indépendant non-exécutif du Conseil d'Administration (lorsque ce membre indépendant non-exécutif du Conseil d'Administration est élu au Conseil d'Administration).

9.8 Le Comité d'Audit Interne et le Comité de Rémunération et de Compensation discuteront de leurs affaires suivant leurs domaines respectifs d'autorité, tel qu'établi par les réglementations d'ordre interne adoptées par le Conseil d'Administration. Les décisions du Comité d'Audit Interne et du Comité de Rémunération et de Compensation seront uniquement consultatives et n'engageront pas le Conseil d'Administration, à l'exception de toute disposition contraire de tout règlement d'ordre interne adopté par le Conseil d'Administration.

#### **10. Réunions du Conseil d'Administration .**

10.1 Le président du Conseil d'Administration (le "Président") sera élu par les membres du Conseil d'Administration parmi les candidats présentés proposés à la majorité simple des membres du Conseil d'Administration, excepté pour le premier Président qui sera élu par la première assemblée générale extraordinaire des Actionnaires suite à la constitution de la Société. Le Président élira un secrétaire aux réunions du Conseil d'Administration, organisera le travail du Conseil d'Administration, convoquera et présidera les réunions du Conseil d'Administration et organisera la conservation des minutes des réunions.

10.2 Le quorum pour décider sur les affaires de la Société à toute réunion du Conseil d'Administration (autre qu'une réunion ajournée) est de 7 (sept) membres, présents ou représentés. Si le quorum n'est pas réuni au bout de 30 (trente) minutes à partir du début prévu de la réunion du Conseil d'Administration ou si pendant la réunion du Conseil d'Administration il n'y a plus le quorum, la réunion devra être ajournée pour 7 (sept) Jours d'Affaires et à la nouvelle réunion si 4 (quatre) membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés, les obligations de quorum seront remplies.

10.3 Chaque membre du Conseil d'Administration, présent en personne ou votant par écrit ou par procuration à la réunion du Conseil d'Administration, aura une (1) voix. En cas d'égalité de voix, le Président n'a pas de voix prépondérante.

10.4 Les membres du Conseil d'Administration ont pour obligation de considérer les résolutions leur étant soumises. Tout membre du Conseil d'Administration est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre membre du Conseil d'Administration, en lui donnant une procuration par écrit, par télégramme, par télécopie ou par tout autre moyen. Un membre du Conseil d'Administration peut également désigner par téléphone un autre membre du Conseil d'Administration pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.5 L'utilisation des moyens de vidéo conférence et de conférence téléphonique permettant l'identification de chaque membre du Conseil d'Administration participant est permise. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre de façon continue et permettant une participation effective de ces personnes à la réunion. La participation à la réunion par ces moyens est équivalente à la participation à la réunion en personne. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée avoir été tenue au siège social de la Société. Chaque membre du Conseil d'Administration est habilité à prendre part au vote par téléphone ou par visioconférence.

10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les membres du Conseil d'Administration. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

10.7 Les votes pourront également être exprimés par fax, e-mail ou par téléphone, à condition, dans cette dernière hypothèse, que le vote soit confirmé par écrit.

10.8 Aucune résolution en relation avec les affaires spécifiées aux Articles 9.5.1, 9.5.2 et 9.5.5 à 9.5.12 ("Affaires Réservées au Conseil") seront considérées comme ayant été prises par le Conseil d'Administration dans le cas où deux (2) membres du Conseil d'Administration ont voté contre cette affaire. Les résolutions en relation avec d'autres affaires tombant sous l'autorité du Conseil d'Administration seront adoptées par une simple majorité des membres du Conseil d'Administration.

10.9 Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou au moins deux (2) membres du Conseil d'Administration. Le Président présidera ces réunions. Si le Président ne peut présider la réunion du Conseil d'Administration, un autre membre du Conseil d'Administration qui sera élu par une majorité des membres présents à

cette réunion du Conseil d'Administration sera le Président pour les besoins de cette réunion. Les réunions du Conseil d'Administration seront tenues semestriellement sauf résolution unanime contraire des membres du Conseil d'Administration.

10.10 Les réunions du Conseil d'Administration seront tenues à l'adresse de la Société ou en tout autre lieu désigné par le Président.

10.11 Au moins cinq (5) jours de convocation préalable (cette convocation devant être adressée par poste, courrier ou fac-similé) sera donnée à tous les membres du Conseil d'Administration. La convocation du Conseil d'Administration fixera l'ordre du jour et tout membre du Conseil d'Administration pourra faire des propositions relatives à l'ordre du jour, l'heure et la place de la réunion. Une réunion du Conseil d'Administration pourra être tenue sans convocation si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents et acceptent de tenir la réunion malgré l'absence de convocation.

10.12 Les documents de présentation devront être distribués au moins deux (2) Jours d'Affaires avant la réunion du Conseil d'Administration ou toute réunion reconvoquée.

10.13 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des Actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10.14 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs. Des extraits seront certifiés par le Président du Conseil d'Administration ou par deux membres du Conseil d'Administration.

### **11. Conflits d'intérêts des Administrateurs.**

11.1 Tout membre du Conseil d'Administration qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale des Actionnaires, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des membres du Conseil d'Administration aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

11.2 En cas d'un Administrateur Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

11.3 Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque les décisions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernent des opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

### **12. Délégation de pouvoirs.**

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales, Actionnaire ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil d'Administration déterminera (l'"Administrateur-délégué").

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous les pouvoirs spéciaux et mandats à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateur, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des Actionnaires.

### **13. Représentation de la Société.**

13.1 Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, par la signature unique du CEO ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le CEO, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13.2 Envers les tiers, en toutes circonstances, tant que les affaires journalières sont concernées, la Société sera également engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé par le Conseil d'Administration pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Si l'Administrateur-délégué n'a pas été élu, la Société sera valablement représentée dans toutes circonstances par la signature individuelle du CEO.

### **14. Commissaire aux comptes/réviseurs.**

14.1 La surveillance des activités de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires ou, si besoin selon la loi luxembourgeoise, à un réviseur d'entreprises indépendant.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires désigne le(s) commissaire(s)/réviseur(s) d'entreprises et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions. Leur nomination ne pourra toutefois excéder six années. Les commissaires/réviseur(s) d'entreprises élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

14.3 Les commissaires aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sont rééligibles.



### **15. Comité de Conseil.**

15.1 Les Actionnaires peuvent élire le Comité de Conseil et déterminer le nombre de ses membres. Le terme du mandat de chaque membre du Comité de Conseil est de une (1) année. Tout membre du Comité de Conseil peut être réélu un nombre illimité de fois, sous réserve de l'acceptation de ce dernier.

15.2 Le Comité de Conseil discutera des affaires générales, comprenant, mais non limité, aux affaires concernant le développement de la Société ou de l'une de ses Filiales, des conflits d'intérêts concernant toute société qui est membre du Groupe EK et de ses Affiliés et changement d'Affaires, au moyen des réunions du Comité de Conseil et maintiendra une activité de conseil et de consultation auprès du Conseil d'Administration, étant entendu que les décisions finales reviennent au Conseil d'Administration.

15.3 A chaque réunion du Comité de Conseil, une simple majorité des membres du Comité de Conseil doivent être présents en personne ou par téléphone.

15.4 Le Comité de Conseil élira le président du Comité de Conseil parmi les membres du Comité de Conseil à la majorité simple des voix des membres du Comité de Conseil.

15.5 Chaque membre du Comité de Conseil présent en personne ou par téléphone à une réunion du Comité de Conseil aura une (1) voix. Aucun membre du Comité de Conseil ne peut déléguer son vote à toute autre personne, y compris tout autre membre du Comité de Conseil.

15.6 Toutes les affaires tombant dans le domaine du Comité de Conseil et qui sont proposées aux réunions du Comité de Conseil sont approuvées à la majorité simple des voix afin d'être adoptée en tant que résolution du Comité de Conseil. Cette résolution du Comité de Conseil sera uniquement consultative et n'engagera aucun autre organe de la Société.

15.7 Les réunions du Comité de Conseil seront convoquées par et lorsque nécessaire par tout membre du Comité de Conseil. Le Comité de Conseil établira les procès-verbaux de toutes les résolutions adoptées aux réunions du Comité de Conseil. Toutes les résolutions du Comité de Conseil seront signées par le président du Comité de Conseil.

## **Titre IV. - Assemblée générale des Actionnaires.**

### **16. Pouvoirs de l'Actionnaire unique / Assemblée générale des Actionnaires.**

16.1 La Société peut avoir un Actionnaire Unique lors de sa constitution, ainsi que par la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'Actionnaire Unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

16.2 S'il y a seulement un Actionnaire, l'Actionnaire Unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des Actionnaires et prend les décisions par écrit.

16.3 En cas de pluralité d'Actionnaires, l'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

16.4 Les affaires suivantes, actions et décisions commerciales de la Société ou chacune de ses Filiales nécessiteront, en particulier, l'approbation des Actionnaires de la Société à une assemblée générale dûment convoquée:

16.4.1 disposition de, autrement que dans le cours des Affaires ordinaires, garanties, sûretés en faveur de Personnes n'étant pas membre du Groupe EK, excepté les Actionnaires et bénéficiaires du Groupe EK;

16.4.2 changement dans la nature des affaires de la Société ou de l'une de ses Filiales;

16.4.3 commencement ou supposition de nouvelles affaires en plus des Affaires;

16.4.4 toute réorganisation de la Société;

16.4.5 approbation du montant de, et la procédure pour la règlement de, tout dividende par la Société ou l'une de ses Filiales;

16.4.6 revue et approbation des comptes annuels audités de la Société ou de l'une de ses Filiales ou la consolidation de ses comptes;

16.4.7 approbation de l'élection ou du renvoi des auditeurs externes pour la Société ou l'une de ses Filiales;

16.4.8 approbation de l'émission ou de l'allocation des Titres de Capital Apparenté dans la Société ou de l'une de ses Filiales, comprenant l'émission additionnelle d'actions, l'allocation d'option pour les Titres de Capital Apparenté de la Société ou de l'une de ses Filiales et des bonus aux employés de la Société ou de l'une de ses Filiales dans la forme d'options pour Titre de Capital Apparenté ou de forme similaire de la Société ou de l'une de ses Filiales ou, la modification des droits de l'une des classes d'actions ou la réduction du capital social de la Société ou de l'une de ses Filiales; et

16.4.9 l'élection et le renvoi des membres du Comité de Conseil.

16.5 Aucune résolution en relation avec les points spécifiés sous l'Article 16.4 ne sera considérée comme adoptée par les Actionnaires de la Société si un ou plusieurs Actionnaires détenant individuellement ou collectivement dix (10) pour cent ou plus des actions de la Société ont voté contre cette résolution. Le même principe s'applique pour toute résolution visant à modifier le capital social de la Société.

16.6 Toute assemblée générale sera convoquée par le Conseil d'Administration par notification écrite en conformité avec la Loi de 1915. L'assemblée sera convoquée à la demande des Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société. Lorsque tous les Actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

Les Actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des Actionnaires. Une telle demande doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

16.7 Tout Actionnaire peut voter au moyen d'un courrier envoyé par poste ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse mentionnée dans la convocation. Les Actionnaires ne peuvent utiliser que les formulaires mis à la disposition par la Société, qui mentionnent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, les propositions soumises à la décision de l'assemblée, ainsi que, pour chaque proposition, trois cases permettant à l'Actionnaire de voter pour, contre ou de s'abstenir du vote sur chaque proposition en cochant la case adéquate. Les formulaires qui ne contiennent ni un vote pour, ni un vote contre la résolution, ni une abstention, seront nuls. La Société ne prendra en compte que les formulaires reçus trois (3) jours avant la réunion de l'assemblée générale.

16.8 Un Actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des Actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un Actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

16.9 Les Actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des Actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

16.10 Sauf dans les cas déterminés par la Loi de 1915 ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée générale annuelle ou toute autre assemblée des Actionnaires (ordinaire ou extraordinaire) sont adoptées à la majorité simple des voix, à la condition que quatre-vingt (80) pour cent du capital soit présent ou représenté.

16.11 Lorsque la société a un Actionnaire Unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

16.12 Une assemblée générale extraordinaire des Actionnaires convoquée pour modifier toute disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer qu'avec au moins quatre-vingt (80) pour cent du capital présent ou représenté et l'agenda doit indiquer les modifications proposées des Statuts. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la Loi de 1915. La convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

16.13 Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

**17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires.** L'assemblée générale annuelle des Actionnaires se réunit chaque année dans la ville de Luxembourg, au siège social de la Société le dernier lundi du mois de avril, et pour la première fois en 2009.

**18. D'autres assemblées générales des actionnaires.** Tout Administrateur ou le(s) commissaire(s) aux comptes peut convoquer d'autres assemblées générales des Actionnaires. Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (1/10) du capital social de la Société.

**19. Votes.** Chaque Action de la Société donne droit à une voix. Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des Actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, par une autre personne désignée par écrit ou par télégramme, télex ou téléfax.

## **Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices.**

### **20. Année sociale.**

20.1 L'année sociale commence le premier janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2008 ("1<sup>re</sup> Année Sociale").

20.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des Actionnaires, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### **21. Répartition des bénéfices.**

21.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des Actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la Loi de 1915.

## **Titre VI. - Dissolution. Liquidation.**

### **22. Dissolution, Liquidation.**

22.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

22.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires.

## **Titre VII - Loi applicable**

**23. Loi applicable.** La Loi de 1915 trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

## **Titre VIII. - Définitions**

"Actifs Nets" signifie l'intégralité des actifs du Groupe EK moins le montant total de ses dettes (en excluant le capital souscrit par les Actionnaires et la prime d'émission) tel que reflété dans les derniers comptes semestriels non audités pour le Groupe EK.

"Actifs Significatifs" signifie les actifs du Groupe EK ayant une valeur égale à ou supérieure à vingt (20) pour cent de la valeur des Actifs Nets.

"Affaires" signifie les activités, y compris, mais non limité à, la finance commerciale, l'affacturage et les actifs des Filiales.

"Affilié" signifie, concernant toute Personne, une autre Personne:

- (a) qui a un Intérêt de Contrôle sur cette Personne;
- (b) qui est sous l'Intérêt de Contrôle de cette Personne; ou
- (c) qui ensemble avec cette Personne, est sous l'Intérêt de Contrôle d'une tierce Personne.

"Budget" signifie le budget du Groupe EK pour une Année d'Affaire précise dans un format approuvé de temps à autres par la Conseil d'Administration.

"CEO" signifie le directeur général de la Société élu par le Conseil d'Administration conformément aux Statuts parmi ses administrateurs, qui aura pour fonction (i) d'être le premier représentant de la Société; (ii) de veiller à ce que les résolutions du Conseil d'Administration soient suivies d'effet; et (iii) d'accomplir toutes les tâches relatives à la position de directeur général tel que déterminé de temps à autres par le Conseil d'Administration.

"Filiale" (ou les "Filiales") signifie toute autre entreprise dans laquelle la Société détient ou contrôle directement ou indirectement pour le moment soit:

- (a) une majorité des droits de vote pouvant être exercés aux assemblées générales des membres de l'entreprise pour substantiellement toutes, ou toutes les affaires; ou
- (b) le droit d'élire ou de renvoyer les directeurs ayant une majorité des droits de vote pouvant être exercés aux réunions du conseil d'administration de l'entreprise pour substantiellement toutes, ou toutes les affaires; et
- (c) toute entreprise qui est une filiale d'une entreprise est également une filiale de toute entreprise dont cette dernière est une filiale.

"Group EK" signifie les Sociétés d'Exploitation, EuroKommerz Holding Limited, Aumaras Holdings Limited et la Société et ses Filiales de temps à autres.

"Intérêt de Contrôle" signifie:

- (a) la possession ou contrôle (directement ou indirectement) de plus de cinquante (50) pour cent des droits de vote du capital social de l'entreprise concernée; ou
- (b) la capacité de diriger le vote de plus de cinquante (50) pour cent des droits de vote du capital social de l'entreprise concernée sur substantiellement toutes, ou toutes les affaires; ou
- (c) le droit d'élire ou de renvoyer les directeurs de l'entreprise concernée détenant une majorité des droits de vote aux réunions des conseils sur substantiellement toutes, ou toutes les affaires.

"Offre Public Initiale" signifie l'offre, la cotation et l'admission aux transactions des actions de la Société ou de l'une de ses Filiales ou des titres représentant ces actions (comprenant des certificats de dépôts généraux ou des certificats d'actions généraux ou tout autre instrument), sur la Liste Officielle des Autorités Officielles du Royaume Uni ou sur le marché AIM opéré par le London Stock Exchange plc, ou le Nasdaq National Stock Market de Nasdaq Stock Market Inc., ou le Marché Russe de Transactions ou le Marché Interbancaire de Moscou et/ou tout autre centre d'échange d'investissent ou place boursière.

"Partie Apparentée" signifie, en relation avec une société et en connexion avec les transactions entreprises par cette société, une partie qui est:

- (a) un actionnaire substantiel, ce qui signifie un actionnaire (excluant un bare trustee) qui est ou était à tout moment dans les douze (12) mois précédents la transaction ou l'arrangement, autorisé à exercer ou contrôler l'exercice d'au moins dix (10) pour cent ou plus des votes à l'assemblée générale de cette société (ou de l'une de ces filiales, de la mère ou de l'une des filiales de la mère;

(b) une personne qui est ou était, dans les douze (12) derniers mois précédents la transaction ou l'arrangement, un directeur ou directeur de fait de cette société ou une autre société qui est (et, si il a cessé de l'être, l'était pendant qu'il était directeur ou directeur de fait de cette société) sa filiale (qui n'est pas une filiale insignifiante) ou de la mère ou de l'une des filiales de la mère;

(c) une personne exerçant une influence significative (qui est, une personne ou entreprise qui exerce une influence significative sur cette société); ou

(d) une Affiliée de l'une de celles mentionnées ci-dessus.

"Personne" signifie toute personne individuelle, partnership, société à responsabilité limitée, joint venture, corporation, gouvernement (ou agence gouvernementale ou sous sections politique) et autres associations et entités.

"Plan d'Affaires" signifie un plan d'affaires roulant pour le Groupe EK concernant l'Année d'Affaires actuelle et les deux Années d'Affaires suivantes (dans un format approuvé par le Conseil d'Administration) et devant être mis à jour sur une base de roulement annuelle.

"Principes Comptables" signifie International Accounting Standards (tel que modifié de temps à autres) ou International Financial Reporting Standards adoptés par le International Accounting Standards Board (ou tout successeur).

"Sociétés d'Exploitation" signifie toutes les sociétés d'exploitation détenues ou contrôlées par la Société dans différentes juridictions, qui détiennent ou contrôlent, ou détiendront ou contrôleront, des activités d'exploitation et des actifs de financement commercial dans ces juridictions.

"Titres de Capital Apparenté" signifie toute action ou un titre similaire, ou tout titre convertible, avec ou sans contrepartie dans ce titre, ou portant tout warrant ou droit de souscrire ou d'acheter à ce titre, ou tout warrant ou droit, qui est traité comme un titre de capital en conformité avec la loi applicable.

"Transaction de Partie Affiliée" signifie une transaction entre la Société et/ou tout membre du Groupe EK et une Partie Affiliée de la Société et/ou ce membre du Groupe EK.

#### *Souscription et libération*

Toutes les 500.000.000 Actions représentant l'intégralité du capital social de la Société ont été intégralement souscrites par EuroKommerz Holding Limited, prénommée, et entièrement libérées ainsi qu'une prime d'émission par un apport en nature consistant en 100% du capital social de Aumaras Holdings Limited, une société constituée selon les lois de Chypre, enregistrée sous le numéro 178702, ayant son siège social au Agias Elenis 36, Galaxias Building, 4e étage, Bureau 404, 1061 Nicosie, Chypre (les "Actions Apportées").

EuroKommerz Holding Limited, apporteur, prénommé, ici représenté comme mentionné ci-dessous, déclare que:

- Il a le pouvoir de transférer les Actions Apportées à la Société;
- Il n'existe aucun autre droit de préemption ni aucun autre droit suivant lequel une personne pourrait être autorisée à demander que certaines des Actions Apportées à la Société lui soient transférées; et
- Toutes les formalités devront être accomplies au Grand-Duché de Luxembourg, à Chypre et dans toute autre juridiction tel qu'il sera jugé approprié et nécessaire afin de dûment formaliser le transfert des Actions Apportées à la Société et de le rendre valable et opposable à l'égard des tiers.

Tel qu'il ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire (le "Rapport d'Evaluation"), le "réviseur d'entreprises" Interaudit S.à r.l., nommé par l'Actionnaire Unique, a vérifié la valeur de l'apport en nature composé des Actions Apportées pour la libération des actions, de la prime d'émission et de la réserve légale et est de l'opinion que la juste valeur de marché des Actions Apportées correspond au moins à un milliard six cent vingt trois millions cinq cent mille Dollars US (USD 1.623.500.000) dont un milliard de Dollars US (USD 1.000.000.000) est alloué au compte de capital social; cinq cent vingt-trois millions cinq cent mille Dollars US (USD 523.500.000) est alloué au compte de prime d'émission de la Société; et cent millions de Dollars US (USD 100.000.000) est alloué à la réserve légale de la Société.

La preuve de l'existence de l'apport en nature a été rapportée au notaire instrumentant par une copie des statuts de Aumaras Holdings Limited et du Rapport d'Evaluation.

#### *Demande d'exemption de paiement de droit d'apport proportionnel*

Considérant que le présent acte documente qu'après la constitution de la Société, la Société détiendra 100% des actions de Aumaras Holdings Limited, prénommée, une société couverte par l'article 3 de la Directive du Conseil 69/335/EEC, la Société demande expressément l'exemption de droit d'apport proportionnel conformément à l'Article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 (la "Loi de 1971"), telle que modifiée, qui prévoit le paiement d'un droit fixe dans un tel cas.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, et en constate expressément l'accomplissement.

Dans la mesure où il ressort de l'apport en nature que la Société détient plus de soixante-cinq pour cent (65%) des actions émises par une société constituée dans l'Union Européenne, il est fait référence à l'article 4-2 de la Loi de 1971, qui prévoit une exemption du droit d'apport.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à six mille euros (EUR 6.000).

*Première assemblée générale extraordinaire de l'Actionnaire unique*

La partie prémentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit et agissant en qualité d'Actionnaire Unique de la Société en conformité avec l'Article 16.1 des Statuts, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Les personnes suivantes ont été élues en tant que membre du Conseil d'Administration pour une durée maximum d'une (1) année, leurs mandats expireront à l'occasion de la prochaine assemblée générale des Actionnaires:
  - 2.1 Artur Trofimov, né le 4 juin 1967 à Buzuluk, Orenburg Region, Russie, ayant son adresse professionnelle au 10, Academician Sakharov's avenue, Moscou, Russie, 107078;
  - 2.2 Giedrus Pukas, né le 8 septembre 1975 à Kauno, Lituanie, ayant son adresse professionnelle au 4 Romanov lane, Moscou, Russie, 125009;
  - 2.3 Nikolay Sergeev, né le 28 juin 1974 à Kirov Region, Russie ayant son adresse professionnelle au 4 Romanov lane, Moscow, Russia, 125009;
  - 2.4 Grigoriy Karpovskiy, né le 4 mai 1979 à Moscou, Russie, ayant son adresse professionnelle au BC "Novospasskiy Dvor", 7, Derbenevskaya emb-t, bld. 8, Moscou, Russie, 115114;
  - 2.5 Alexander Klucharev, né le 3 juillet 1979 à Moscou, Russie, ayant son adresse professionnelle au BC "Novospasskiy Dvor", 7, Derbenevskaya emb-t, bld. 8, Moscou, Russie, 115114;
  - 2.6 Alexander Volkov, né le 24 mai 1979 à Moscou, Russie, ayant son adresse professionnelle au 10, Academician Sakharov's avenue, Moscou, Russie, 107078; et
  - 2.7 Andrey Osipov, né le 7 février 1962 à Astrakhan, Astrakhan Region, Russie, ayant son adresse professionnelle au 10, Academician Sakharov's avenue, Moscou, Russie, 107078.
3. La personne suivante est élue en tant que CEO pour la même période d'une année: Grigoriy Karpovskiy, prénommé.
4. La personne suivante est élue en tant que Président pour la même période d'une année: Artur Trofimov, prénommé.
5. La personne suivante est élue comme délégué à la gestion journalière pour une période d'une année: Philippe Salpetier, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.
6. La personne suivante est élue comme commissaire au compte pour la même période: KPMG Audit, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes;

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 31 octobre 2008. LAC/2008/44352. Reçu douze euros. Eur 12,-.

*Le receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008152413/5770/1053.

(080180550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

**Bodycote Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 89.602.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008153300/239/12.

(080181208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Crossby Dewar (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Furniture Origins (Lux) S.à r.l.).**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 138.358.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008153299/239/13.

(080180899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Pro Arte S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5550 Remich, 55, rue de Macher.

R.C.S. Luxembourg B 137.323.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 décembre 2008.

Patrick SERRES

Notaire

Référence de publication: 2008153301/8085/12.

(080181202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Compagnie Informatique Luxembourgeoise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 22.282.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153310/3414/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03883. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Hanff Frères Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 60, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 27.445.

Le bilan au 31.12.2007, a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008153309/3417/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 décembre 2008, réf. LSO-CX03885. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Société Immobilière Op der Leng II SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 90.151.

L'an deux mille huit, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE IMMOBILIERE OP DER LENG II S.A., avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle-Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.151 (NIN2001 2205 318),

constituée suivant acte de scission reçu par le notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Frank BADEN en date du 18 janvier 2001, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 27 du 10 janvier 2003,

au capital social de quarante millions trois cent trente-neuf mille neuf cents francs luxembourgeois (LUF 40.339.900.-), représenté par soixante-dix (70) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée est présidée par Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Eloi KRIER, employé privé, demeurant professionnellement à L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Constatation quant à la conversion du capital social en Euros.
- 2.- Changement du nombre des actions existantes et constatation que le capital social de UN MILLION EUROS (€ 1.000.000.-) est dorénavant représenté par sept cents (700) actions sans désignation de valeur nominale
- 3.- Annulation des anciennes actions.
- 4.- Refonte complète des statuts pour les adapter au caractère unipersonnel de la société.
- 5.- a) Révocation de tous les administrateurs et de l'administrateur-délégué actuellement en fonction.  
b) Nomination d'un administrateur unique.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale constate qu'après la conversion du capital social en Euros, le capital social se trouve fixé au montant de UN MILLION EUROS (€ 1.000.000.-), représenté par soixante-dix (70) actions sans désignation de valeur nominale.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer le nombre des actions existantes et constate que le capital social de UN MILLION EUROS (€ 1.000.000.-) est dorénavant représenté par sept cents (700) actions sans désignation de valeur nominale

*Troisième résolution*

L'assemblée générale décide d'annuler les anciennes actions.

*Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide de procéder à une refonte complète des statuts afin de les adapter au caractère unipersonnel de la société, et qui auront désormais la teneur suivante:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de SOCIETE IMMOBILIERE OP DER LENG II S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Bertrange.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la gestion de tous immeubles pour son compte propre ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter la réalisation.

### Capital - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à UN MILLION EUROS (€ 1.000.000.-) est dorénavant représenté par sept cents (700) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions sont obligatoirement nominatives et ne peuvent être converties en actions au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales.

#### *Cession d'actions*

a) Les actions sont librement cessibles entre les actionnaires de la société. Les cessions et transmissions d'actions à tout tiers nécessitent l'agrément de quatre-vingt pourcent (80%) des actionnaires et sont soumises à un droit de préemption au profit des autres actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social. Le cédant devra notifier son intention de céder la totalité ou partie des actions par lettre recommandée au Conseil d'Administration de la société en indiquant le nombre des actions dont la cession est envisagée et le prix éventuel. Le Conseil d'Administration devra immédiatement en aviser les autres actionnaires par lettre recommandée. Le droit de préemption devra être exercé endéans les trois mois à partir de la date de la notification par le cédant au Conseil d'Administration. Au cas où un actionnaire n'exercerait pas son droit de préemption endéans le délai imparti, les actionnaires restants et ayant exercé leur droit de préemption pour leur part, pourront exercer en proportion de leur participation leur droit de préemption durant un nouveau délai d'un mois débutant après la notification par le Conseil d'Administration de la décision de l'actionnaire refusant d'exercer son droit de préemption.

Au cas où les actionnaires restants n'exerceraient pas leur droit de préemption dans le délai il est loisible à la société par l'intermédiaire de son Conseil d'Administration, d'acquérir les actions du cédant en respectant les conditions légales.

b) En cas de décès d'un actionnaire de la société, les actions sont transmises aux héritiers ou ayants-droit, sauf en cas de renonciation. Le droit de préemption d'achat des actions est également opposable aux héritiers ou ayants-droit de l'actionnaire décédé.

c) En cas de cession d'actions pour quelque cause que ce soit, et à défaut d'accord sur le prix, la détermination du prix sera faite par voie d'expertise.

Dans ce cas le ou les actionnaires qui entendent céder leurs actions, le ou les actionnaires qui se proposent de les acquérir et le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg désigneront chacun un expert pour fixer la valeur de cession.

En cas d'acquisition des actions par la société ou par les actionnaires, le prix de ces actions déterminé comme indiqué ci-avant, augmenté du taux d'intérêt légal, sera payable en cinq (5) annuités égales le premier janvier de chaque année.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.



**Art. 7.** Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

**Art. 8.** Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

**Art. 9.** Le ou les administrateurs ont les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de gestion intéressant la société, quelle que soit la nature ou l'importance de ces opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la société.

Avec l'accord de l'assemblée générale, le ou les gérants peuvent faire tous actes de disposition, notamment acheter, échanger et vendre tous immeubles, contracter tous prêts et ouvertures de crédits et consentir toutes hypothèques.

Ils représentent la société vis-à-vis des tiers et de toute administration.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs-délégués.

La délégation de la gestion journalière de la société à un membre du conseil d'administration de même que la révocation dudit délégué est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra aussi instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, et sous respect des dispositions de l'article 9 ci-avant, la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

**Art. 13.** La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne pourra pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

### Assemblées

**Art. 14.** S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité des quatre-vingt pour cent (80%) des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Toute modification des statuts et toutes les nominations statutaires sont décidées à la majorité des actionnaires représentant quatre-vingt pour cent (80%) du capital social.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### Année sociale - Répartition des Bénéfices

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Modifications statutaires

**Art. 21.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire décidant à la majorité des quatre-vingt pour cent (80%) des actionnaires présents et votants, comme indiqué ci-avant.

### Disposition générale

**Art. 22.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Cinquième résolution*

a) L'assemblée générale décide de révoquer tous les administrateurs et l'administrateur-délégué actuellement en fonction.

b) Est nommé administrateur unique:

La société anonyme IMMO HORIZON S.A., avec siège social à L-8050 Bertrange, route d'Arlon (Belle Etoile), inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 80.275,

représentée par ses représentants permanents, à savoir:

- Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert,
- Madame Doris LEESCH, employée privée, demeurant à L-1933 Luxembourg, 6, rue Siggy v. Letzebuerg,
- Monsieur Joseph dit Jeff LEESCH, employé privé, demeurant à L-7392 Blaschette, 8, rue du Gruenewald,

lesquels peuvent agir au nom et pour le compte de la Société. Le mandat de l'administrateur unique expirera à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2008.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Bertrange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. LEESCH, E. KRIER, J. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 novembre 2008, Relation: ECH/2008/1608. — Reçu douze euros 12,00.-€.

Le Receveur (signé): MIN Y.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 08 décembre 2008.

Henri BECK.

Référence de publication: 2008153876/201/236.

(080181575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

**First National Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 48.315.

Le bilan au rectificatif 2007 (rectificatif du dépôt du bilan 2007 déposé le 06 août 2008 n° L080115682.04) a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008153244/780/13.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00504. - Reçu 48,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**Interfaces Internationale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 78.007.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2008153246/1429/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07454. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**Chauffatec S.A., Société Anonyme,  
(anc. Schroter Holding AG).**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 64.373.

L'an deux mille huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Schroter Holding S.A." établie et ayant son siège social à L-2430 Luxembourg, 26, rue Michel Rodange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 64.373, (ci-après la "Société"), constituée originellement sous la dénomination

sociale "C.I.C Capital Investment Corporation Investoren A.G" suivant acte reçu par Maître Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 22 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 548 du 28 juillet 1998,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Christine DOERNER en date du 27 mai 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 586 du 12 août August 1998,

et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçus par le notaire instrumentant:

en date du 22 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1061 du 22 octobre 2004,

en date du 25 janvier 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 956 du 16 mai 2006, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en "Schroter Holding AG".

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Mohamed Salah HAIDAS, ingénieur, demeurant à F-54400 Longwy, 1 B, rue d'Auvergne (France).

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme structateur Monsieur Philippe DE MENECH, agent immobilier, demeurant à F-54400 Longwy, 53, rue de Metz (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
2. Changement de la dénomination sociale en "CHAUFFATEC S.A."
3. Modification de l'objet social comme suit:

"La Société a pour objet tous travaux de sanitaire, de chauffage et de comptage de charges, ainsi que toute activité ayant trait directement ou indirectement à cette activité.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social."

4. Refonte complète des statuts, en langue française, en vue de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle.

5. Révocation des anciens administrateurs et du commissaire aux comptes, avec décharge.
6. Nomination du nouveau conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
7. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'assemblée décide:

- de transférer le siège social à L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg;
- de changer la dénomination sociale en "CHAUFFATEC S.A.";
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite dans l'ordre du jour sous le point 2);
- d'abandonner l'allemand comme langue d'expression et de procéder à une refonte complète des statuts, en langue française, en vue de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle.

Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

#### I. Nom, Durée, Objet, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "CHAUFFATEC S.A.", régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet tous travaux de sanitaire, de chauffage et de comptage de charges, ainsi que toute activité ayant trait directement ou indirectement à cette activité.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

#### II. Capital social - actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante mille euros (60.000,- EUR), représenté par six (6) actions d'une valeur nominale de dix mille euros (10.000,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société.

La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires, décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 15 juin à 15.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera

en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de révoquer les anciens administrateurs et l'ancien commissaire aux comptes et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'en date de ce jour.

### *Troisième résolution*

L'assemblée procède à la nomination du nouveau conseil d'administration, qui se composera dès lors comme suit:

a) Monsieur Mohamed Salah HAIDAS, ingénieur, né à Tighmert (Maroc), le 10 mai 1965, demeurant à F-54400 Longwy, 1B, rue d'Auvergne (France);

b) Monsieur Philippe DE MENECH, agent immobilier, né à Metz (France), le 13 août 1964, demeurant à F-54400 Longwy, 53, rue de Metz (France);

c) Monsieur Alain PEZIN, responsable des activités locatives et relations clients et de la gestion des contrats chez un bailleur sociale, né à Verdun (France), le 23 mars 1951, demeurant à F-57100 Thionville, 18, boucle des Erables (France);

d) Monsieur Jean-Luc KIFFER, responsable chez Proxiserve Veolia - environnement du comptage, né à Moyeuvre-Grande (France), le 02 novembre 1955, demeurant à F-57159 Bronvaux, 15, rue des Hauts Blancherons (France);

e) Monsieur Jean CAMPRUBI, architecte, né à Woël (France), le 16 juillet 1948, demeurant à F-55160 Fresnes-en-Woëvre, 6, rue A. Maginot (France);

f) Monsieur Jérôme PHELIX, chef d'entreprise, né à Longwy (France), le 06 mars 1965, demeurant à F-54400 Longwy, 22, rue Voltaire, (France);

g) Monsieur Christian FELS, ingénieur commercial, né à Colmar (France), le 02 septembre 1963, demeurant à F-68290 Bourbach-le-Bas, 2, rue de la Hussmatt.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

### *Quatrième résolution*

L'assemblée nomme Madame Fatima SEDATI, professeur, née à Fès (Maroc), le 31 décembre 1967 demeurant à F-57300 Hagondange, 11, rue de la Paix (France), comme nouveau commissaire aux comptes, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

### *Réunion du conseil d'administration*

Les membres du conseil d'administration présents ou représentés, délibérant valablement, nomment Monsieur Mohamed Salah HAIDAS, préqualifié, aux fonctions:

- de président du conseil d'administration, et
- d'administrateur-délégué, avec tous pouvoirs d'engager valablement la Société en toutes circonstances et sans restrictions par sa seule signature.

Le mandat de l'administrateur-délégué ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2014.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros.



Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: HAIDAS - DE MENECH - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 décembre 2008, Relation GRE/2008/4822. — Reçu Douze euros 12,-€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008153865/231/298.

(080181610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**Europa Aluminium S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 43, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 134.024.

Statuts coordonnés déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 novembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008153250/239/12.

(080180947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Kimberly-Clark Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 453.174.525,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.605.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008153251/5770/13.

(080181294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Ericsson Reinsurance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 23.842.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 31 octobre 2008*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale accepte les démissions des Administrateurs suivants:

M. Vidar MOHAMMAR, M. Richard FLEETWOOD et Mme Charlotte BARNEKOW avec effet immédiat.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat:

M. Gregory MORRISON, demeurant 7 reid Street, Hamilton HM11, Bermudes

M. Lambert SCHROEDER, demeurant professionnellement 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

M. Donald Robert BUECHEL Jr. demeurant 24 Blue Meadows Lane, Hamilton Parish CR03 Bermudes.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

144178

*Troisième résolution*

L'Assemblée révoque PricewaterhouseCoopers de son mandat de réviseur d'Entreprise.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale nomme comme Réviseur d'Entreprise:

KPMG AUDIT, 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2008.

*Pour la société ERICSSON REINSURANCE S.A.*

SINSER (Luxembourg) S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2008154164/682/29.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2008, réf. LSO-CW04435. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**IMPRIMERIE MOULIN société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1148 Luxembourg, 6, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 42.451.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008153252/242/13.

(080181263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Taurus Euro Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.358.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 111.578.

*Extrait des résolutions prises par les associés en date du 19 novembre 2008*

Conformément aux résolutions prises par les associés en date du 19 novembre 2008, il a été décidé:

- d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Scott Tully, avec adresse professionnelle au 22, Batterymarch street, Boston, 02109 Massachusetts, USA de sa fonction de gérant Taurus;

- d'accepter la nomination avec effet immédiat de Monsieur Erik Reinier Rijnbout, demeurant professionnellement à 22 Batterymarch Street, Boston, 02109 Massachusetts, USA, de sa fonction de gérant Taurus pour une durée indéterminée.

Dès lors le Conseil de Gérance se compose des personnes suivantes:

- Schram Michel, gérant SPH/SPMS;
- Hyppolite - Autino Lara, gérant Taurus;
- Kassof Linda, gérant Taurus;
- Parker Gordon, gérant Anglo Guernsey;
- Davis Gérard, gérant AIAC;
- Reinier Rijnbout Erik, gérant Taurus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

144179

Fait à Luxembourg, le 24 novembre 2008.

*Pour Taurus Euro Retail Holding S.à r.l.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008154168/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2008, réf. LSO-CX00512. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080181663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**Laios S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 47.426.

—

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Henri HELLINCKX

*Notaire*

Référence de publication: 2008153253/242/12.

(080181261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Gearbulk Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 143.279.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth day of November.

Before the undersigned Maître Paul Bettingen, notary with office in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

Has appeared:

Brooklands Shipping Limited, a company limited by shares duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Bermuda, with registered seat at Par-La-Ville Place, 3rd Floor, 14 Par-La-Ville Road, Hamilton HM 08, Bermuda and registered with the Registrar of Companies of Bermuda under registration number 42.525,

hereby represented by Mr Cédric RATHS, chartered accountant, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney granted under private seal.

The said power of attorney, signed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which it declares to constitute and of which it has set the Articles of Association to be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in the future, a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is to be a maritime manager ("*dirigeant d'entreprise maritime*" - within the meaning of article 132 of the law of 9 December 1990 as amended from time to time, to establish a Luxembourg maritime register) in Luxembourg companies which qualify as "maritime enterprise" (within the meaning of article 129 of the law of 9 December 1990 as amended from time to time, to establish a Luxembourg maritime register) and which engage in the financing, renting or remarketing of sea going vessels, and to undertake any such other actions, matters or things as maybe necessary to achieve the above purpose.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Gearbulk Luxembourg S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the sole manager or of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners.

## **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-five thousand (USD 25,000.-) represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of one US Dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time subject to the approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to third parties subject to the approval of such transfer given by the partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

## **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by a board of managers composed of "Class A Managers" and "Class B Managers", who need not be partners.

The managers are appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signatures of one "Class A Manager" and one "Class B Manager" or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The managers may be dismissed at any time with or without cause (cause légitime).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers will be able to deliberate or act validly only if all the managers are present or represented at the meeting. Board meetings shall be held at the registered office or at any other place in Luxembourg, at least twice per year.

The decisions of the board of managers are adopted by a majority of the votes of the managers present or represented at the meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communications, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolutions.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments properly entered into by them in the name of the Company. They are responsible for the proper execution of their mandate.

#### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 15.** Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds shares and can be validly represented at general meetings by a person bearing a special power of attorney.

**Art. 16.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital. Decisions of the partners are registered in minutes or given in writing in accordance with the provisions of the law.

The amendment of the Articles of Association requires the approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 17.** The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time.

Decisions of the sole partner are registered in minutes or are given in writing.

#### **E. Accounting year - Annual accounts - Allocation of profits**

**Art. 18.** The Company's accounting year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 19.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and the Company's annual financial statements at the Company's registered office.

**Art. 20.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 7 hereof. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** In the event of dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 22.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

All the twenty-five thousand (25,000) shares have been subscribed by Brooklands Shipping Limited, aforementioned.

The twenty-five thousand (25,000) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty-five thousand US dollars (USD 25,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2008.

#### *Expenses*

For the tax registration purposes, the share capital is estimated at EUR 19,374.30 (exchange rate (median price) on November 28, 2008: USD 1.- = EUR 0,77497).

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company of which are to be borne by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

*Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. the registered office of the Company shall be 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg

2. the following people are appointed as managers for an indefinite period of time, and the Board of Managers of the Company shall consist of the following members:

As "Class A Managers":

- Mr Kristian JEBSEN, businessman, born on 16 December 1954 in Bergen, Norway, residing professionally at Par-La-Ville Place, 3rd Floor, 14 Par-La-Ville Road, Hamilton HM 08, Bermuda;

- Mr Han Peter HOEGH, CFO of Gearbulk UK Ltd, born on 6 October 1961 in Oslo, Norway, residing professionally at 5 the Heights, Weybridge, Surrey, KT13 0NY, UK;

As "Class B Managers":

- Mr Alain PEIGNEUX, company director, born on 27 February 1968 in Huy, Belgium, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- Mr Cédric RATHS, chartered accountant, born on 9 April 1974 in Bastogne, Belgium, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed, is drawn up and made in Senningerberg, on the date first mentioned above.

This deed having been read to and interpretation thereof being given to the appearing person, known by the officiating notary by name, usual first name, civil status and residence, said person has signed the present deed together with the notary.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Brooklands Shipping Limited, une société limitée par actions, constituée selon les lois des Bermudes, ayant son siège social à Par-La-Ville Place, 3rd Floor, 14 Par-La-Ville Road, Hamilton HM 08, Bermudes, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 42525,

ici représentée par M. Cédric RATHS, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a constitué les statuts comme suit:

**A. Objet - Durée - Raison sociale - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la Société est d'assumer la fonction de dirigeant maritime (dans le sens de l'article 132 de la loi du 9 décembre 1990 telle que modifiée, ayant pour objet la création d'un registre public maritime luxembourgeois) dans des sociétés luxembourgeoises qui sont qualifiées comme "entreprise maritime" (dans le sens de l'article 129 de la loi du 9 décembre 1990 telle que modifiée, ayant pour objet la création d'un registre public maritime luxembourgeois) et qui

s'engagent dans le financement, la location et le "remarketing" de navires, ainsi que d'entreprendre tous les actions, matières ou autres qui peuvent être nécessaire pour atteindre l'objet susmentionné.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "Gearbulk Luxembourg S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

## **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille Dollars US (USD 25.000,-), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar US (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié à condition de l'accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des tierces parties qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Toutefois, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des parents, des descendants ou au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## **C. Administration et Gérance**

**Art. 12.** La société est administrée par un conseil de gérance composé de "gérants de classe A" et de "gérants de classe B", associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat.

La Société sera liée dans toutes les circonstances par les signatures jointes d'un "gérant de classe A" et d'un "gérant de classe B" ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans cause légitime.

Le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

A l'égard des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération en relation avec l'objet social de la Société.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance auront lieu au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg, au moins deux fois par an.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées par la majorité des votes des gérants présents ou représentés à l'assemblée.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur, ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. Le tout ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 13.** La mort ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions des associés sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit, conformément aux dispositions légales.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 17.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

#### **E. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 19.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social, tel que indiqué à l'article 6 ou comme augmenté ou diminué de temps en temps conformément à l'article 7. Le solde est à la disponibilité libre des associés.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation de la Société sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le solde résultant de la réalisation de l'actif et le paiement du passif sera distribué aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est référé aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

##### *Souscription et Paiement*

Toutes les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ont été souscrites par Brooklands Shipping Limited, susmentionnée.

Les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de vingt-cinq mille Dollars US (USD 25.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

##### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 19.374,30 (taux de change (median price) du 28 novembre 2008: USD 1,- = EUR 0,77497).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

##### *Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.
2. Sont nommés gérants de la société pour une période indéterminée, et le conseil de gérance sera alors composé des membres suivants:



"Gérants de classe A"

- Monsieur Kristian JEBSEN, homme d'affaires, né le 16 décembre 1954 à Bergen, Norvège, demeurant professionnellement à Par-La-Ville Place, 3rd Floor, 14 Par-La-Ville Road, Hamilton HM 08, Bermuda;
- Monsieur Hans Peter HOEGH, CFO de Gearbulk UK Ltd, né le 6 octobre 1961 à Oslo, Norvège, demeurant professionnellement au 5 the Heights, Weybridge, Surrey, KT13 ONY, UK;

"Gérants de classe B"

- Monsieur Alain PEIGNEUX, directeur de sociétés, né le 27 février 1968 à Huy, Belgique, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- Monsieur Cédric RATHS, expert comptable, né le 9 avril 1974 à Bastogne, Belgique, demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L- 1511 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Cédric Raths, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1<sup>er</sup> décembre 2008 LAC/2008/48147. Reçu à 0.50 % quatre-vingt-dix-huit euros vingt-deux cents (€ 98,22)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008153254/202/282.

(080180866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Levada International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.743.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008153261/5770/12.

(080181288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**German Retail Property Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.700,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.534.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008153262/242/13.

(080181282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Mondodis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 18.654.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1/12/08.

*Pour la société*

PKF Weber et Bontemps

*Experts comptables et fiscaux**Réviseurs d'entreprises*

Signatures

Référence de publication: 2008153888/592/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03238. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080181658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

**Theatre Directorship Services Delta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.246.

Statuts coordonnés en date du 29 octobre 2008 suite à un acte n° 602, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

*Notaire*

Référence de publication: 2008153268/208/13.

(080181098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**CVC Capital Partners Advisory Company (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.176.

Statuts coordonnés en date du 29 octobre 2008 suite à un acte n° 598, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

*Notaire*

Référence de publication: 2008153276/208/13.

(080181067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

**Theatre Directorship Services Gama S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.247.

Statuts coordonnés en date du 29 octobre 2008, suite à un acte n° 603, déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2008153282/208/13.

(080180966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Doge Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 100.161.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour DOGE INVEST S.A., Société Anonyme*

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2008153877/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01871. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**Lecta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.198.

---

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 592/2008 en date du 28 octobre 2008 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2008153303/208/13.

(080181130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**C.F.I.M. Compagnie Financière d'Investissements Mobiliers S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 79.532.

---

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24 octobre 2008, acte n° 584 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2008153304/208/13.

(080181112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**CVC Capital Partners (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 125.000,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.106.

---

Statuts coordonnés en date du 29 octobre 2008 suite à un acte n° 596, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Notaire

Référence de publication: 2008153305/208/13.

(080181110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Duparfi S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 58.807.

---

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DUPARFI S.A.

Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008153879/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01874. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**MGM 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 117.549.

---

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008153306/242/13.

(080181278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Planner International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 66.996.

---

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM S.A.R.L.

Signature

Référence de publication: 2008153307/1429/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2008, réf. LSO-CW07458. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Carmeuse Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 114.218.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2008153308/322/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02997. - Reçu 110,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Circle Printers Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 70.986.

Il est porté à la connaissance des tiers que l'adresse de l'administrateur, Monsieur Michel GUICHARD, est dorénavant à inscrire au 5, Goudplevier, NL-1191, VP Ouderkerk aan de Amstel, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008153931/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03327. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

---

**Elico Hotels, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 28, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 58.975.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ELICO HOTELS SARL

Signature

Référence de publication: 2008153311/3206/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09031. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2008.

---

**Lodge Aventure Investments, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.552.

In the year two thousand eight, on the eighteenth day of November.

Before Us Maître Paul DECKER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mr Pierre MESTDAGH, category III Director, residing professionally in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, acting as directors and duly authorized agents of the board of directors of the company "LODGE AVENTURE INVESTMENTS" a public limited liability company (so called "société anonyme") incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 123.552

by virtue of a resolution of the board of directors adopted on November 17th, 2008, an extract of which, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Said appearing person asked the notary to state that:

I.- The company "LODGE AVENTURE INVESTMENTS" was incorporated by a deed of the notary Henri HELLINCKX, residing in Luxembourg, on October 13, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 392 of March 16th, 2007

registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 123.552 with an entirely paid up share capital of EUR 265,600.- (two hundred and sixty five thousand six hundred euros) consisting of 106,240 shares entirely paid up with a nominal value of EUR 2.50 (two euros fifty cents) each, divided as follows: 81,840 (eighty one

thousand eight hundred and forty) Class A Ordinary Shares and 24,400 (twenty four thousand four hundred) Preferred Shares including: 21,400 Class B Preferred Shares and 3,000 Class C Preferred Shares.

II.- Article five of the Articles of Incorporation, section Authorised Capital, state that:

"The authorized capital is set at EUR 10,000,000.- (ten million euro) divided into 4,000,000 (four million) shares with a par value of EUR 2.50 (two euro fifty cents) each to be issued in any one of the classes of shares as described here above provided that in any circumstances whatsoever the B and C shares represent together at any time at least 10% of the outstanding aggregate number of Ordinary Shares.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five (5) years after the date of publication of these Articles of Incorporation, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without share premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims or in any other way to be determined by the board of directors.

Existing shareholders have a preferential right to subscribe to any newly issued shares according to the portion of their respective interest in the Company's subscribed share capital. Should newly shares be issued in a single class, the existing shareholders of such class are vested with a priority preferential subscription right while existing shareholders of other classes will exercise their respective preferential subscription rights on the remain newly issued shares if any. These preferential subscription rights shall be exercised pursuant to the terms and conditions as defined by the board of directors in accordance with the law.

Notwithstanding the aforementioned provisions contained herein, the board of directors is entitled to waive, as the case may be and pursuant to the law, the preferential subscription rights of the existing shareholders in case, without limitation, new shares are issued as an incentive to key persons who are in charge of the Company's growth (including, without limitation, its subsidiary companies and their respective business and activities development).

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Each time the board of directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action"

III.- The board of directors, in its meeting of November 17th, 2008, has decided to proceed to an increase of the share capital by an amount of EUR 88,500.- (eighty eight thousand five hundred euro) in order to bring it from its current amount of EUR 265,600.- (two hundred and sixty five thousand six hundred euro) to EUR 354,100.- (three hundred fifty four thousand one hundred euro) by the issue of 35,400 (thirty five thousand four hundred) shares of EUR 2.50 (two euro fifty cents) each, vested with the same rights and advantages as the existing shares.

IV.- In order to do so, pursuant to Article 5.1 of the Articles of Incorporation and on the basis the best interest of the Company requires so, no preferential subscription rights are reserved to the existing shareholders of the Company. The existing shareholders have waived expressly such rights.

V.- The increase of capital has been entirely paid up by a total contribution in cash of EUR 293,250.- (two hundred ninety three thousand two hundred and fifty euro) of which EUR 88,500.- (eighty eight thousand five hundred euro) were allocated to the share capital and EUR 204,750.- (two hundred four thousand seven hundred fifty euro) are allocated to the share premium account as detailed in the aforementioned resolution of the board of directors, so that the amount of EUR 293,250.- (two hundred ninety three thousand two hundred and fifty euro) is forthwith at the free disposal of the company, as has been proved to the notary.

V.- As a consequence of the increase of capital, the first paragraph of article five of the Articles of Incorporation is modified and will from now on have the following wording:

"The subscribed corporate capital is set at EUR 354,100.- (three hundred fifty four thousand and one hundred euro) consisting of 141,640 (one hundred forty one thousand six hundred forty) shares entirely paid up with a nominal value of EUR 2.50 (two euro fifty cents) each, divided as follows: 117,240 (one hundred seventeen thousand two hundred forty) Ordinary Shares and 24,400 (twenty four thousand four hundred) Preferred Shares, consisting in 21,400 (twenty one thousand four hundred) Class B Preferred Shares and 3,000 (three thousand) Class C Preferred Shares."

#### *Expenses*

The expenses to be borne by the Company as a result of the foregoing are estimated at EUR 1,800.-.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, Notary, the present original deed.

**Follows the French version of the preceding text:**

L'an deux mille huit, le dix-huit novembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Mr Pierre MESTDAGH, directeur de catégorie III, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, agissant en sa qualité d'administrateur et mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "LODGE AVENTURE INVESTMENTS" une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 123.552,

en vertu d'une résolution du conseil d'administration adoptée en date du 17 novembre 2008, dont un extrait, signé "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société anonyme «LODGE AVENTURE INVESTMENTS» a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg le 13 octobre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 392 du 16 mars 2007, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 123.552, au capital social intégralement libéré de 265.600,- EUR (deux cent soixante cinq mille six cent euros) composé de 106.240 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 2,50 euros (deux euros et cinquante centimes), divisées comme il suit: 81.840 (quatre vingt un mille huit cent quarante) Actions Ordinaires de Classe A et 24.400 (vingt quatre mille quatre cent) Actions Préférentielles comprenant: 21.400 Actions Préférentielles de Classe B et 3.000 Actions Préférentielles de Classe C.

II.- L'article cinq des statuts, section Capital autorisé, stipule que:

«Le capital autorisé est de 10.000.000,- euros (dix millions euros) qui sera divisé en 4.000.000 d'actions (quatre millions d'actions) d'une valeur nominale de 2,50 euros (deux euros et cinquante centimes) qui seront émises dans une ou plusieurs des classes d'actions décrites ci-dessus sous réserve qu'en toutes circonstances, les actions B et C représentent ensemble, à tout moment, au moins 10% du nombre total d'Actions Ordinaires en circulation.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et les actions émises avec ou sans prime d'émission, libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration.

Les actionnaires existants ont un droit préférentiel de souscription concernant toutes nouvelles actions qui seront émises proportionnellement à leur participation respective dans le capital souscrit de la Société. Lorsque des nouvelles actions sont émises dans une seule classe, les actionnaires existants dans cette classe peuvent exercer en priorité leurs droits préférentiels de souscription alors que les actionnaires des autres classes pourront exercer leurs droits préférentiels respectifs sur les actions restantes le cas échéant. Ces droits préférentiels de souscription seront exercés conformément aux conditions et modalités telles que définies par le conseil d'administration selon la loi.

Nonobstant les dispositions des présent Statuts, le conseil d'administration peut supprimer, selon les cas et sur base de la loi, les droits préférentiels de souscription des actionnaires existants lorsque, notamment, de nouvelles actions sont à émettre à titre de prime d'encouragement en faveur des personnes clés qui sont en charge du développement de la Société (en ce compris notamment, ses filiales et le développement de leurs affaires et activités respectives).

Le conseil d'administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir de recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

III.- Le conseil d'administration, en sa réunion du 17 novembre 2008, a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de 88.500,-EUR (quatre-vingt-huit mille cinq cents euros) pour le porter de son montant actuel de 265.600,- EUR (deux cent soixante cinq mille six cent euros) à un montant de 354.100,- EUR (trois cent cinquante-quatre mille cent euros), par l'émission de 35.400 (trente-cinq mille quatre cents) actions ordinaires nouvelles d'un valeur nominale de 2,50 EUR (deux euros cinquante cents) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

IV.- Afin de réaliser l'augmentation, et en application de l'article 5.1 des statuts de la société et dans le meilleur intérêt de la Société, aucun droit de souscription préférentiel a été réservé aux actionnaires existants de la Société. Les actionnaires existants ont renoncé à ses droits.

V.- L'augmentation de capital a été libérée intégralement par un versement en espèces de 293.250,- EUR (deux cent quatre-vingt-treize mille deux cent cinquante euros) dont 88.500,- EUR (quatre-vingt-huit mille cinq cents euros) seront

affectés au capital social de la société et 204.750,- EUR (deux cent quatre mille sept cent cinquante euros) seront affectés au compte prime d'émission tel que détaillé dans le procès-verbal du conseil d'administration, ainsi la somme 293.250,- EUR (deux cent quatre-vingt-treize mille deux cent cinquante euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

VI.- A la suite de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à 354.100,- EUR (trois cent cinquante-quatre mille cent euros) composé de 141.640 (cent quarante et un mille six cent quarante) actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 2,50 euros (deux euros et cinquante centimes), divisées comme il suit: 117.240 (cent dix-sept mille deux cent quarante) Actions Ordinaires de Classe A et 24.400 (vingt-quatre mille quatre cents) Actions Préférentielles comprenant: 21.400 (vingt-et-un mille quatre cents) Actions Préférentielles de Classe B et 3.000 (trois mille) Actions Préférentielles de Classe C.»

#### Frais

Les frais qui incombent à la Société à la suite des présentes s'élèvent approximativement à 1.800,- EUR

#### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. MESTDAGH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 novembre 2008. Relation: LAC/2008/47260. - Reçu € 1466,25.- (mille quatre cent soixante-six Euros vingt-cinq Cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008153868/206/167.

(080181832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.

#### **Circle Printers Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 70.986.

#### EXTRAIT

Les décisions suivantes ont été adoptées lors de la réunion du Conseil d'Administration, tenue le 23 juillet 2008:

1. La personne suivante a été nommée en tant qu'Administrateur-Délégué, pour une période indéterminée, avec pleins pouvoirs dans le cadre de la gestion journalière de la Société, ainsi qu'un pouvoir de signature individuel pour tous documents nécessaires à cette gestion:

Monsieur Michel GUICHARD, né le 7 février 1965 à Provins, France, résidant au 5, Goudplevier, NL-1191, VP Ouderkerk aan de Amstel, Pays-Bas.

2. Le Conseil décide également d'accorder un pouvoir de signature bancaire aux administrateurs, comme suit:

- Monsieur Michel GUICHARD: signature individuelle;
- Monsieur Hendrikus Jacobus Johannes Marie VAN DEN HOMBERG: signature conjointe;
- Monsieur Kees Cornelis Jacobus LENSELINK: signature conjointe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008153932/799/24.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03324. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080181592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2008.